IMPORTANT

Votre enfant souhaite participer à une activité plongée lors de son séjour.

Afin de pratiquer cette activité, un certificat médical est **INDISPENSABLE**.

Ce certificat médical pourra être délivré par un médecin généraliste. Seul le modèle type joint intitulé "Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques" (CACI) sera accepté par notre prestataire. Il devra être soigneusement rempli par le médecin pour les jeunes effectuant un baptême ou une formation dans le centre de plongée.

De plus, si un jeune a une **pathologie** ou un problème de santé connu comme par exemple de l'asthme, épilepsie ou problème cardiaque, celui-ci devra obligatoirement aller voir un **médecin fédéral** de la FFESSM.

Dans le cas contraire, malgré le CACI rempli par son médecin généraliste, celui-ci ne pourra pas pratiquer l'activité.

@02/23



FRENCH UNDERWATER FEDERATION

Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération mondiale des activités subaquatiques.

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussign	é(e) Docteur,		Exerçant à,	
				Rayez la mention inutile
médecin,	généraliste*	du sport*	fédéral* n°:	
	diplômé de médeo	cine subaquatique*	autre* :	
Certifie avoir examiné ce jour :		NOM:		
Né(e) le :		Prénom :		
	avoir constaté, sous nt décelable à la prati		ude de ses déclarations,	de contre-indication
□ de l'	ensemble des activit	és subaquatiques EN I	OISIR	
Ou bien seulement (cocher):		□ DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME		
		□ DES ACTIVITÉS EN APNÉE		
		□ DES ACTIVITÉS DE NAGE AVEC ACCESSOIRES		
□ de la	ou des activité(s) su	ivante(s) EN COMPÉT	ITION (spécifier en toute lettre):	
	oire les particularité u sport ou qualifié :	s suivantes nécessit	ent un certificat délivré p	oar un médecin
- TRII	MIX Hypoxique	- APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition		
- Prat	ique HANDISUB	- Reprise de l'activité après accident de plongée		
NOMBRE DE	E COCHÉE(S) (obligator	ire) :		
Remarque(s	s) et restriction(s) év	entuelle(s) (en particulie	r pour l'encadrement en plongée	e subaquatique) :

<u>Un certificat est exigible toutes les 3 saisons</u> (si renouvellement sans discontinuité de la licence) pour les disciplines : Nage avec Palmes, Nage en Eau Vive, Tir sur Cible, Hockey Subaquatique, Apnée jusqu'à 6 mètres. Pratique de l'activité jusqu'à expiration de la licence. <u>Un certificat est exigible tous les ans</u> pour la pratique de la Plongée Subaquatique (Plongée en Scaphandre en tous lieux et en Apnée au-delà de 6 mètres).

Sauf en cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, qui suspend la validité de ce certificat. Il est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

Pour consulter la liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical, disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale : http://medical.ffessm.fr

Fait à : Signature et cachet :

date:

SIÈGE NATIONAL - 24, QUAI DE RIVE-NEUVE, 13284 MARSEILLE CEDEX 07, FRANCE

| T. - +33 (0)4.91.33.99.31 | F. - +33 (0)4.91.54.77.43